

La laïcité à la canadienne

a conférence présentée au [VII^e Congrès AILP](#) qui a eu lieu à Paris les 21-24 septembre 2017.

David Rand, président, Libres penseurs athées – Atheist Freethinkers

2017-09-29

Le Canada n'est pas un pays laïque. La constitution et les lois du pays comportent toujours beaucoup d'ingérence religieuse. Toutefois, la population n'est pas très croyante. Les sans-religion et les croyants non-pratiquants sont de plus en plus nombreux. Mais la laïcisation des institutions publiques est grandement compromise par deux faits incontournables :

Premièrement, le **multiculturalisme**, c'est-à-dire le communautarisme, est l'idéologie officielle du gouvernement fédéral. Cette politique, que l'on confond souvent avec la simple diversité culturelle, mais qui ressemble davantage au relativisme culturel, a comme conséquence que l'identité ethnoreligieuse de chaque individu devient plus importante que sa citoyenneté, surtout pour les minorités. Cette idéologie est une vache sacrée au Canada, véhiculée comme une solution au racisme mais qui a plutôt l'effet inverse de créer des divisions.

Deuxièmement, les « **deux solitudes** » canadiennes, c'est-à-dire l'importante rupture entre les deux groupes linguistiques, les francophones, majoritaires au Québec seulement, et les anglophones, majoritaires partout ailleurs. Dans la mesure où la laïcité obtient de l'appui au Canada, le type de laïcité est très différent dans ces deux groupes. Au Québec c'est la laïcité républicaine (ou laïcité tout court) de tradition française qui est préférée, tandis que dans le reste du Canada c'est le sécularisme lockien (c.f. John Locke) de tradition anglaise, une forme tronquée et incomplète de laïcité où il n'y a pas de séparation entre État et religions, et la neutralité de l'État est interprétée comme une égalité entre les diverses religions concurrentes, non pas l'égalité

entre religion et irréligion. La primauté dont jouit le sécularisme de type anglais limite sérieusement tout mouvement de laïcisation.

On a vu la laïcité s'inviter dans la campagne électorale et polariser le pays entre sa partie anglophone et la population francophone québécoise. La faute à une loi, votée par l'Assemblée nationale du Québec en juin dernier, qui interdit aux agents publics ayant une fonction d'autorité, y compris les enseignants, de porter des signes religieux pendant leur service, sous peine de possibles sanctions disciplinaires. Porté par le gouvernement provincial, dirigé par un parti souverainiste de centre droit, ce texte bien anodin pour un Français est jugé liberticide par le Parti libéral de Justin Trudeau, qui l'a qualifié de « police de la laïcité ». Alors qu'elle laisse totalement intacte la liberté pour les agents sans responsabilité hiérarchique d'arborer lesdits signes et qu'il n'existe aucun début de tentative de réglementer leur port dans l'espace public.

Le Premier ministre de la province de Québec, François Legault, comme le Bloc québécois qui rassemble aux élections fédérales la sensibilité indépendantiste, ont fait de la loi 21 un argument politique et électoral car ils refusent que l'État fédéral canadien mette des bâtons dans les roues d'une loi inspirée d'une conception de la laïcité proche de la nôtre. L'État fédéral, comme il sied à un pays très majoritairement anglophone et historiquement anglo-saxon, insiste sur le « droit à la différence » et les « droits des minorités ». Nombre de chefs politiques anglophones ne sont pas loin de penser que les Québécois sont des racistes impénitents et arriérés, des sortes de « paysans du Danube » qui s'arc-boutent sur une identité qui ne veut pas se fondre dans le « village global ».

